



Planning de garde

Par Molly

Bonjour,

J ai besoin qu on me confirme le fonctionnement de garde svp.

La maman a le petit le 2eme et 4 ème week puis la moitié des vacances.

Le papa a la garde et les 1, 3 et 5 week puis la moitié des vacances également.

Nous ne savons pas trop comment interpréter cette phrase du jugement et nous ne voulons pas nous mettre en erreur.

Je cite :

- hors vacances, les 2eme et 4 eme fin de semaines de chaque mois du vendredi après la sortie des classes au lundi rentrée des classes chez la maman.

Ma question est : est ce les week-ends chez la maman changent par rapport aux vacances et devenir en réalité le 3eme week-end du mois par exemple?

Ou pouvons nous plastifier tous les week-ends sur l année et les vacances se rajoutent normalement.

Merci pour la réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

il est écrit :

hors vacances, les 2eme et 4 eme fin de semaines de chaque mois du vendredi après la sortie des classes au lundi rentrée des classes chez la maman.

Donc les week ends indiqués concernent uniquement ceux qui sont "hors vacances" .

Commencez par consulter le calendrier des vacances scolaires de votre zone :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31952]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31952
[/url]

puis sur votre agenda vous colorez les périodes de vacances pour chaque parent d'une couleur différente, ensuite vous examinez les week ends non colorés pour à leur tour pouvoir les répartir par parent. Leur numéro ne change pas dans le mois.

Par Isadore

Bonjour,

Je n'ai pas tout compris dans votre question, mais : "hors vacances, les 2eme et 4 eme fin de semaines de chaque mois du vendredi après la sortie des classes au lundi rentrée des classes chez la maman"

Les enfant ne doivent aller chez la mère le 2e et 4e week-end du mois qu'en période scolaire. Le partage des week-end est remplacé par le partage des vacances hors période scolaire.

Si je prends par exemple la période février et mars 2025 pour la zone A : les vacances scolaires commencent le vendredi 21 février et se finissent le lundi 10 mars.

Je fais l'hypothèse d'un jugement pour lequel le week-end commence le vendredi à la sortie des classes.

Du 7 au 10 février : premier week-end du mois, chez le père

Du 14 au 17 février : second week-end du mois, chez la mère

Du 21 février au 10 mars : partage des vacances, on laisse tomber l'histoire des week-ends

Du 14 au 17 mars : troisième week-end de mars, chez le père

Du 21 au 24 mars, quatrième week-end de mars, chez la mère

Du 28 au 31 mars, cinquième week-end, chez le père